

# Sauveteur secouriste du travail (SST)



**Minimum 14h**  
(auxquelles il faut ajouter le temps de traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)



**Formation en présentiel**



**Accessibilité aux personnes handicapées**

**Prix sur demande**



## **Prérequis**

Aucun.



## **Le public**

Toute personne, salariée ou en préparation vers l'emploi, souhaitant : Acquérir les compétences et les gestes de premiers secours face à une victime d'un accident du travail. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

## À propos de la formation



### **Objectifs**

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.  
Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.



### **Modalités et délais d'accès**

Avoir satisfait aux prérequis.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire, sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



### **Moyens humains**

Formateur titulaire du certificat de « formateur SST » ou de « formateur de formateurs » SST valide, certifié par l'INRS sous-couvert de l'habilitation de l'organisme de formation Orakin.

Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.



### **Méthode et moyens pédagogiques**

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation.

Salle de cours équipée de moyens multimédias.

Plan d'intervention et plan d'actions de prévention + pictogrammes.

3 mannequins (adulte, enfant et nourrisson) pour la réanimation cardiopulmonaire (RCP) et le bouche-à-bouche (avec peau du visage individuelle ou dispositif équivalent ; et matériel d'entretien des mannequins).

1 défibrillateur automatisé externe de formation (ou semi-automatisé).

Accessoires factices pour mises en scène de situations d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...).

Grille de certification des compétences du SST (INRS).

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Aide-mémoire de l'INRS – ED 4085.

## Sanction visée

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS.

Le certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre un stage de maintien et actualisation des compétences (MAC) et réussir aux épreuves certificatives.

Le titulaire du SST est réputé détenir l'unité d'enseignement PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).

Attestation de fin de formation.

La formation n'est plus éligible au CPF.

## Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Évaluation formative réalisée tout au long de la formation.

Évaluation certificative : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du SST (INRS).

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## Programme

Domaine de compétence 1 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise (cadre juridique et champ d'intervention)
- Protéger de façon adaptée (mesures de protection, dangers persistants) sans s'exposer
- Examiner la victime et les signes pour choisir l'action permettant d'obtenir le résultat à atteindre
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir la victime et surveiller l'amélioration ou l'aggravation de son état

Domaine de compétence 2 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention